

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/09/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Bernard POUSSIN, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Roger CLEDAT (a donné pouvoir à Jean-Pierre ESTRADE), Claude DECOUT (a donné pouvoir à Jean-Pierre NEXON), Bernard DUMONT (a donné pouvoir à Gérard BEAUBIER), Franck LETOUX (a donné pouvoir à Sébastien MOREAU), Xavier NOUHAUD (a donné procuration à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (a donné pouvoir Sylvette CHADELAUD).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-104 : AFFAIRES GENERALES – AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu l'arrêté Préfectoral du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que par délibération 2015-103 le Conseil Communautaire a retenu la solution énergie bois version granulés comme technique de chauffage dans le cadre de l'opération de l'efficacité énergétique du bâtiment de Soumagne.

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat peut être aidée financièrement pour la mise en œuvre de cette opération d'amélioration énergétique de son bâtiment. Le Conseil Régional du Limousin a lancé un appel à projet « réhabilitation énergétique des bâtiments publics » dans le cadre du plan d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics dans lequel il prévoit des aides de 80 % du montant des travaux, dans la limite de 200 € / m² de bâtiment (150 € / m² + 50 € / m² de bonification pour l'obtention d'une étiquette énergétique de classe B ou A). L'ADEME, en partenariat avec le Conseil Régional du Limousin, peut apporter une aide financière spécifiquement sur la partie chaufferie bois. De plus, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne peut subventionner la Communauté de Communes de Noblat à hauteur de 20 % du coût de l'opération dans le cadre du Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité de 2^{ème} génération.

Avec des aides au maximum, soit 80 % de la dépense éligible, les aides et temps de retour sur investissement seraient :

- ✓ Scénario 1 : 0 € d'aide et 2,2 ans.
- ✓ Scénario 2 : 71 096 € d'aides et 4,3 ans.
- ✓ Scénario 3 : 103 064 € d'aides et 5,9 ans.
- ✓ Scénario 4 : 119 864 € d'aides et 7,6 ans.
- ✓ Scénario 5 : 132 936 € d'aides et 7,4 ans.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par
32 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux	149 830	Conseil Départemental (CDDDI)	37 444
Maîtrise d'œuvre, BCT, SPS, assurances...	29 900	Conseil Régional & ADEME	112 332
Aléas	7 490		
		Autofinancement CC de Noblat	37 444
TOTAL € HT	187 220	TOTAL € HT	187 220

Sollicite une aide de 37 444 € du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, représentant 20 % du coût de l'opération, au titre du Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité de 2^{ème} génération

Sollicite une aide de 112 332 € du Conseil Régional du Limousin et de l'ADEME Limousin, représentant 75 % du coût des travaux, au titre de l'appel à projet « Réhabilitation énergétique des bâtiments publics »

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir pour la réalisation de cette action et l'obtention des subventions.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 30.09.15

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AFFAIRES GENERALES - AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Date de transmission de l'acte : 30/09/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 30/09/2015

Numéro de l'acte : 2015-104 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150929-2015-104-DE

Date de décision : 29/09/2015

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires